



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 Novembre 2023

Délibération n°2023093

Date de convocation : 07/11/2023

Membres en exercice : 29

Votants : 27

PREND ACTE

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 24/11/2023



L'an deux mille vingt-trois et le quatorze novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Cyril FLOURET, Adjoint, Anne-Marie PONS, Marie SABBATINI, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Laurent ABADIE, Cendrine PRIANO-LAFONT, Paul CHRISTIN, Caroline FAYOL, Benjamin VALERIAN, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Marjorie BOUCHON, Conseillers.

Excusés :

Jérôme DEMOTIER pouvoir à Paul CHRISTIN
Lysiane VOISIN pouvoir à Alexandra CAMBON
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Christelle JABLONSKI pouvoir à Nicolas PAGET
Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN
Julien LENZI pouvoir à Cyril FLOURET

Absents :

Thierry BLATTES
Catherine ZDYB

Secrétaire de Séance :
Alexandra CAMBON

**ADMINISTRATION/REPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL
DEMISSIONNAIRE / FRANCOIS NICOLAS LEFEVRE**

François-Nicolas LEFEVRE, Conseiller municipal issu de la liste « AGISSONS POUR COURTHEZON » étant démissionnaire par courrier simple adressé à Monsieur Le Maire le 31/10/2023, il convient de procéder à son remplacement.

Conformément à la réglementation en vigueur dans les Communes de plus de 3 500 habitants, Monsieur Thierry BLATTES, placé au rang suivant, devient Conseiller municipal.

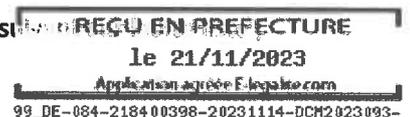
Le Conseil municipal est ainsi amené à acter :

- Le remplacement de Monsieur François-Nicolas LEFEVRE, Conseiller municipal démissionnaire, par Monsieur Thierry BLATTES, suivant de la liste « AGISSONS POUR COURTHEZON »,
- Son remplacement au sein des différentes Commissions communales issues de la délibération n°2020134 du 16/06/2020.

Vu l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités territoriales et l'article 270 du Code Electoral ;

Considérant la démission de Monsieur François-Nicolas LEFEVRE de la liste électorale membre de la liste « AGISSONS POUR COURTHEZON »

Considérant Monsieur Thierry BLATTES est la personne de rang suivant



Le conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire :

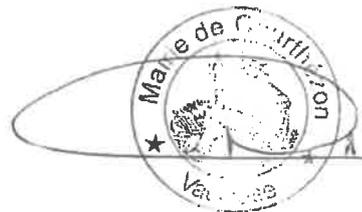
- **ACTE** l'installation Monsieur Thierry BLATTES en tant que membre du Conseil municipal,
- **DIT** que Monsieur Thierry BLATTES remplace Monsieur François-Nicolas LEFEVRE au sein des différentes commissions municipales auxquelles il était élu,
- **PROCEDE** à l'actualisation du tableau municipal en conséquence.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Le Maire
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-084-2184 00398-20231114-DCM2023093-